

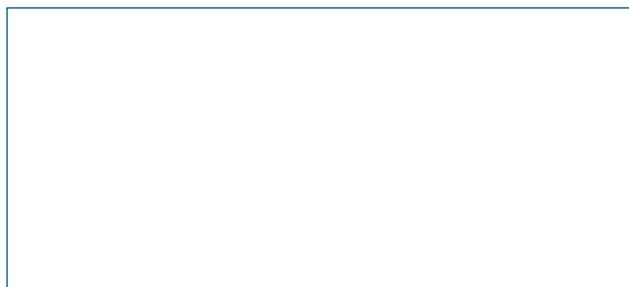
Quelques conseils pratiques

- ✓ Être à l'écoute et faire preuve de patience.
- ✓ Mettre des mots sur les émotions.
- ✓ Sécuriser l'enfant en créant des routines et des rituels.
- ✓ Prévenir l'enfant en cas de changement de programme.
- ✓ Mettre en place des signes pour favoriser ou stopper un comportement (ex. : feu rouge-feu vert, panneau « stop »).
- ✓ Mettre en place un espace d'isolement afin que l'enfant puisse s'y calmer.
- ✓ Mettre des outils à disposition de l'enfant (ex. : casque anti-bruit, balle anti-stress...).
- ✓ Mettre en place avec l'enfant un cahier de comportement qui reprendrait les bons et les mauvais comportements.
- ✓ Laisser une grande place au dialogue.
- ✓ Se rappeler régulièrement que l'enfant ne le fait pas exprès.

Quelques sites utiles

www.bloghoptoys.fr/gerer-troubles-comportement-classe

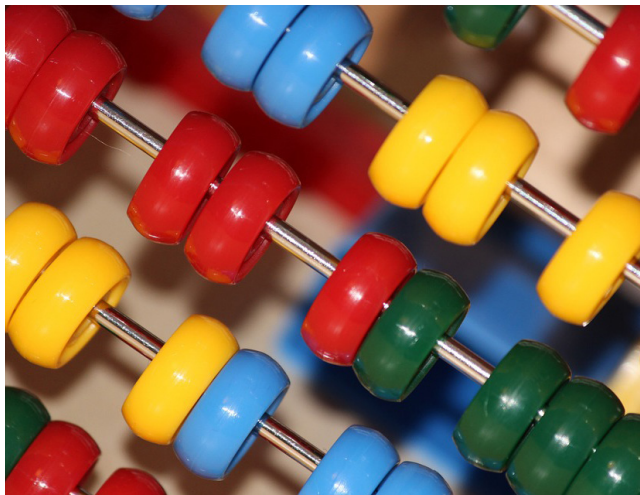
Contact PMS



Brochure réalisée par Sara Marro et Tamara Nève, auxiliaires logopédiques du CPMS 2 de Schaerbeek

J'ai un enfant qui présente des troubles du comportement dans ma classe,
comment l'aider ?





Agir

Pourquoi ?

- ▶ Pour éviter l'ancrage de comportements problématiques.
- ▶ Pour renforcer l'estime de soi.
- ▶ Pour éviter qu'il ne soit rejeté par ses pairs.
- ▶ Pour éviter les frustrations.
- ▶ Pour apprendre à gérer ses émotions.
- ▶ Pour éviter l'impact des difficultés comportementales sur ses apprentissages.



Éduquer, c'est entendre le besoin, la raison derrière le comportement inacceptable, c'est avoir l'empathie pour la cause.

Arnaud Deroo

Agir

Comment ?

- ▶ Prendre contact avec les parents pour déterminer s'ils remarquent aussi des difficultés comportementales chez leur enfant.
- ▶ Faire appel au Centre PMS afin d'aiguiller les parents dans leur recherche de solutions.
- ▶ Prendre contact avec les éventuels professionnels qui travaillent avec l'enfant (psychologue, pédopsychiatre...).

Comprendre

Il est important de distinguer un « **comportement difficile** » d'un « **trouble du comportement** ».

Un comportement difficile est un comportement qui ne peut être toléré et qui se doit d'être modifié selon les règles instaurées. Si ce comportement ne peut être modifié après un travail d'intervention, on parle alors d'un trouble du comportement.

Le diagnostic est posé par un professionnel. Il existe deux catégories de troubles du comportement :

- ▶ **les troubles oppositionnels avec provocation** (colère ou irritabilité, tendance à argumenter ou à défier) ;
- ▶ **les troubles des conduites** (comportements plus graves qui touchent les droits fondamentaux et les normes sociales).